

Règlement du concours ICONA D'OR 2020

1. Objectif du concours

Le concours ICONA D'OR a pour but de faire la promotion des métiers de la communication visuelle.

2. L'organisateur

Le concours ICONA D'OR est organisé par par Synafel Développement, sous l'égide de e-VISIONS, l'organisation professionnelle des métiers de la communication visuelle, sis au 17, rue de l'Amiral Hamelin – 75116 PARIS.

3. Les Prix

Le concours ICONA D'OR comprend 10 prix :

- Le prix du Design
- Le prix de l'Enseigne de Réseau
- Le prix de l'Enseigne Unitaire création en interne
- Le prix de l'Enseigne Unitaire création en externe
- Le prix de la Signalétique création en interne
- Le prix de la Signalétique création en externe
- Le prix du Marquage et décor
- Le prix de la Réalisation Digitale
- Le prix de la Décoration Lumineuse
- Le prix de la Réalisation Événementielle

Le jury a la possibilité de décerner un 11^e prix : le prix Coup de Cœur du Jury.

4. Les critères d'éligibilité par prix

Le concours est ouvert aux professionnels de la communication visuelle et événementielle, aux architectes et aux professionnels de la décoration lumineuse, membres ou non de e-VISIONS, basés en France, Belgique, Luxembourg et Suisse.

Les Prix	Candidats éligibles	Projets éligibles
Design	Peuvent concourir, les designers indépendants, agences de design, architectes indépendants ou cabinets d'architecture.	Sont éligibles, les projets de création ou de refonte de l'identité visuelle d'un lieu, déjà installés. Les projets doivent comprendre a minima un dispositif d'enseigne et/ou 5 éléments différents de signalétique. Ils doivent respecter les règles d'accessibilité.
Enseigne de Réseau	Peuvent concourir, les enseignants.	Sont éligibles, les projets d'enseignes réalisés suite au changement d'identité visuelle d'un réseau commercial ou d'une marque. Les projets doivent avoir été déployés sur un minimum de 10 sites.
Enseigne Unitaire création en interne	Peuvent concourir, les enseignants.	Sont éligibles, les projets d'enseignes unitaires, déjà installés, dont la création graphique et la réalisation ont été intégralement effectuées par le candidat. Est considérée comme une Enseigne Unitaire la réalisation d'une ou plusieurs enseignes sur 1 à 10 sites.
Enseigne Unitaire création en externe	Peuvent concourir, les enseignants.	Sont éligibles, les projets d'enseignes unitaires, déjà installés, réalisés par le candidat à partir d'une création graphique effectuée par un tiers (designer, agence...). Est considérée comme une Enseigne Unitaire la réalisation d'une ou plusieurs enseignes sur 1 à 10 sites.

Signalétique création en interne	Peuvent concourir, les signaléticiens.	Sont éligibles, les projets de signalétique dont la création graphique et la réalisation ont été intégralement effectuées par le candidat. Les projets doivent comporter un minimum de 5 éléments de signalétique différents et être déjà installés.
Signalétique création en externe	Peuvent concourir, les signaléticiens.	Sont éligibles, les projets de signalétique réalisés par le candidat à partir d'une création graphique effectuée par un tiers (designer, agence...). Les projets doivent comporter un minimum de 5 éléments de signalétique différents et être déjà installés.
Marquage et décor	Peuvent concourir, les professionnels ayant conçu ou réalisé un/des projet(s) de marquage et décor	Sont éligibles, les projets d'habillage, de décoration ou de marquage de tous types de lieux ou de supports (vitrines, véhicules, façades, murs...), déjà réalisés.
Réalisation Digitale	Peuvent concourir, les professionnels ayant conçu ou réalisé un/des dispositif(s) digitaux	Sont éligibles, les dispositifs digitaux (affichage dynamique) d'enseigne, de signalétique ou de PLV, déjà installés in situ.
Décoration Lumineuse	Peuvent concourir, les professionnels ayant conçu ou réalisé un/des dispositif(s) lumineux décoratifs	Sont éligibles, les dispositifs lumineux décoratifs (lustres, enseignes d'intérieur, éléments de décor...), déjà installés.
Réalisation Événementielle	Peuvent concourir, les professionnels ayant conçu ou réalisé un/des dispositif(s) de communication visuelle éphémères	Sont éligibles, les dispositifs de communication visuelle éphémères, déjà mis en œuvre, liés à un événement particulier (scénographies de musées, expositions, stands, pop up stores, corners, théâtralisations de magasins ou d'espaces...).

Le comité d'organisation se réserve le droit de changer un dossier de catégorie de prix s'il considère que le dossier est inscrit dans la mauvaise catégorie.

5. Couverture géographique

Les réalisations présentées doivent être installées en France, Belgique, Suisse ou au Luxembourg.

6. Respect de la réglementation

Les réalisations présentées doivent respecter la réglementation en vigueur.

7. Autorisation préalable

Pour concourir, les candidats doivent avoir obtenu, au préalable, l'accord de la marque ou de l'entreprise pour laquelle ils ont réalisé le projet qu'ils veulent présenter.

8. Les dossiers de candidature

Les candidats peuvent présenter autant de dossiers qu'ils le souhaitent. Une même réalisation ne peut être présentée qu'une fois, dans un seul prix. **Les réalisations présentées doivent avoir été installées entre le 1er décembre 2017 et le 30 novembre 2019.** Les dossiers sont postés en ligne sur www.iconador.com au plus tard le 15 janvier 2020 (date limite de réception des dossiers). Les candidats doivent fournir aux organisateurs tous les éléments prévus dans le dossier de candidature.

Les candidats autorisent l'organisateur du concours à disposer des photographies des dossiers de candidature et des éléments d'informations non confidentiels concernant le dossier dans le cadre des publications de e-VISIONS (liste non exhaustive : le site www.e-visions.fr, Icona Guide, l'annuaire de la communication Visuelle, les réseaux sociaux de e-VISIONS), du site internet www.iconador.com et des relations presse du concours.

9. Coût de la participation

La participation au concours ICONA D'OR est de 130 € HT par dossier. Elle est gratuite pour les adhérents de e-VISIONS.

Le règlement peut s'effectuer par chèque ou virement à l'ordre de Synafel développement – 17 rue de l'Amiral Hamelin 75116 Paris.

10. 1^{ère} étape de sélection

Un pré-jury constitué de professionnels de la communication visuelle, adhérents de e-VISIONS, sélectionne 3 dossiers par prix au cours d'une réunion délibératoire.

Jusqu'à ce que la pré-sélection soit effectuée, **les dossiers sont anonymes (sans indication du nom du candidat)**.

11. 2^{ème} étape de sélection

A. Le Jury

Un jury constitué d'experts reconnus, issus des univers suivants : architecture, design, grandes marques, réseaux commerciaux, médias, urbanisme, etc... sélectionne les lauréats qui recevront le trophée ICONA D'OR - un par prix (sauf décision exceptionnelle du jury) - à partir des dossiers retenus par le pré-jury. La composition du jury est renouvelée à chaque édition.

Chaque membre du jury vote pour un seul dossier par prix : le lauréat est celui qui totalise le plus grand nombre de voix. En cas d'ex æquo, un deuxième vote a lieu. La voix du Président du jury compte double en cas d'impossibilité de départager les dossiers à l'issue de ce second tour.

Le choix du jury ne peut faire l'objet de contestations. Toute difficulté d'interprétation ou d'application du présent règlement, est tranchée souverainement par le jury.

Si un membre du Jury ou son entreprise est en lice pour la compétition, il ne participe pas au vote pour le prix auquel il est candidat.

B. Audition des candidats présélectionnés

Le jury auditionne les candidats au cours du 1^{er} trimestre 2020. Chaque candidat dispose de 5 minutes pour soutenir son dossier et de 3 minutes supplémentaires pour répondre aux éventuelles questions du jury. Toutes les informations communiquées au jury par les candidats (objet, échantillonnage, chiffres de vente, de notoriété, objectifs, etc.) font l'objet d'une confidentialité totale dont le comité d'organisation se porte garant.

C. Critères d'évaluation

Le jury choisit les lauréats en tenant compte des critères d'évaluation définis par l'organisateur et accessibles en ligne sur le site <https://www.iconador.com/les-prix>.

Les Prix	Critères d'évaluation
Design	<ul style="list-style-type: none">- Qualité esthétique- Originalité- Innovation- Cohérence des différentes déclinaisons- Pertinence de la réponse au cahier des charges du client- Écoconception
Enseigne de Réseau	<ul style="list-style-type: none">- Technicité de la réalisation- Gestion du déploiement- Pertinence de la réponse au cahier des charges du client

	- Écoconception
Enseigne Unitaire création en interne	- Qualité esthétique - Originalité - Innovation - Technicité de la réalisation - Pertinence de la réponse au cahier des charges du client - Écoconception
Enseigne Unitaire création en externe	- Technicité de la réalisation - Pertinence de la réponse au cahier des charges du client - Écoconception
Signalétique création en interne	- Qualité esthétique - Originalité - Qualité du cheminement - Innovation - Technicité de la réalisation - Pertinence de la réponse au cahier des charges du client - Écoconception
Signalétique création en externe	- Qualité du cheminement - Innovation - Technicité de la réalisation - Pertinence de la réponse au cahier des charges du client - Écoconception
Marquage et décor	- Qualité esthétique - Originalité - Innovation - Technicité de la réalisation - Pertinence de la réponse au cahier des charges du client - Écoconception
Réalisation Digitale	- Qualité d'affichage - Complexité de la réalisation - Dimensions de la réalisation - Innovation technologique - Plus-value pour l'utilisateur - Pertinence de la réponse au cahier des charges du client - Écoconception
Décoration Lumineuse	- Qualité esthétique - Originalité - Innovation - Technicité de la réalisation - Écoconception
Réalisation Événementielle	- Qualité esthétique - Originalité - Technicité de la réalisation - Ampleur de la réalisation - Pertinence de la réponse au cahier des charges du client - Écoconception

12. Soirée de remise des prix

Les candidats présélectionnés seront présents lors de la cérémonie de remise des prix qui aura lieu le 19 mars 2020 à Paris. C'est au cours de cette soirée que seront annoncés les noms des lauréats.

En participant à cette soirée, ils autorisent l'organisateur du concours à prendre des photographies et à les diffuser dans le cadre des publications de e-VISIONS (liste non exhaustive : le site www.e-visions.fr, Icona Guide, l'annuaire de la communication Visuelle, les réseaux sociaux de e-VISIONS), du site internet www.iconador.com et des relations presse du concours.

13. Mention du prix obtenu sur les supports de communication des lauréats

Le lauréat pourra faire mention du prix obtenu dans toute sa communication avec l'obligation d'indiquer l'année de remise du prix.

14. RGPD

Dans le cadre du concours, les candidats autorisent un suivi de leur dossier et l'utilisation de leur image par tous moyens de communication à la convenance de l'organisateur.

Tout candidat au concours et/ou participant à la soirée reconnaît être informé du fait que les informations nominatives recueillies sont nécessaires à sa participation et qu'il bénéficie d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données le concernant qu'il peut exercer sur simple demande écrite auprès de l'organisateur.

15. Cas de force majeure

En cas de nécessité, l'organisateur se réserve le droit de modifier le présent règlement, d'écourter, de prolonger ou annuler le présent concours si les circonstances l'exigent et notamment en cas de force majeure, externe ou interne. Toute modification du présent règlement fera l'objet d'une annonce et sera déposée chez S.E.L.A.R.L. Griffon-Waret Associés.

16. Acceptation du règlement

Le fait de participer à ce concours implique l'acceptation du présent règlement.

17. Dépôt légal

Ce présent règlement est déposé chez S.E.L.A.R.L. Griffon-Waret Associés : 26, rue du Docteur Roux - 92700 Colombes.